

Coupon à compléter et à envoyer à l'adresse suivante :

« En Avant Bageois »

2 rue Milngavie

49150 BAUGE EN ANJOU

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

TELEPHONE :

MAIL :

Date et lieu de naissance :/...../..... A

PIÈCE D'IDENTITÉ : PERMIS DE CONDUIRE/CARTE D'IDENTITE N° :

DELIVREE LE :

PAR :

Emplacements de 2.50 mètres X 2.50m = X1,50 € le mètre = €

(2 emplacements minimum soit 5 mètres si vous souhaitez stationner votre véhicule)

Chèque à l'ordre de « l'En Avant Bageois ».

DECLARE SUR L'HONNEUR

- De non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile 2024
- Reconnaît avoir pris connaissance du règlement et s'engage à le respecter ainsi que les décisions des organisateurs.

A le.....

SIGNATURE

VIDE GRENIER

DIMANCHE 25 AOUT 2024



Parking **SUPER U** BAUGE EN ANJOU
RESERVATION

videgreniereab@outlook.fr



06 24 92 42 90

REGLEMENT :

Art 1 : Cette manifestation est organisée par L'En Avant Baugeois de Baugé en Anjou.

Le vide grenier a lieu le dimanche 29 Août 2021 parking du SUPER U de Baugé en Anjou de 8h00 à 17h00.

Art 2 : Le vide grenier est ouvert **uniquement** aux particuliers. **Pas de ventes de produits alimentaires. L'inscription sera définitive par les organisateurs dès réception des documents complétés, cités ci-dessous :**

- **Bulletin d'inscription/ Attestation sur l'honneur**
- **Photocopie recto-verso d'une pièce d'identité valide**
- **Règlement soit par chèque à l'ordre de l'En Avant Baugeois ou en espèces.**

Inscription possible sur place, sous réserve d'emplacement disponible.

Art3 : L'organisateur se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription pour des raisons liées à l'organisation ou à la gestion de la manifestation et notamment lorsque la totalité des emplacements est attribuée. Aucun matériel ne sera fourni par les organisateurs et les exposants devront être autonomes en énergie.

Art 4 : L'accueil des exposants et l'installation des stands se fera de 6h00 à 8h. Les exposants seront orientés vers les places attribuées par l'organisateur.

L'accès à l'emplacement ne peut se faire qu'en présence d'un organisateur. L'exposant est obligé de respecter l'emplacement attribué par l'organisateur. Aucun exposant ne peut s'installer sans autorisation. Seuls les organisateurs présents sont habilités à faire des modifications, le cas échéant.

AUCUN VÉHICULE NE SERA AUTORISÉ À SE DÉPLACER DANS L'ENCEINTE DU VIDE GRENIER, DE 9H À 17H00.

Art 5 : TOUT emplacement réservé non occupé sera considéré comme libre à partir de 8 h et pourra être attribué à d'autres exposants. Les sommes versées restent dans ce cas acquies à l'organisateur à titre d'indemnité.

Art 6 : L'organisateur reste la seule instance compétente pour annuler la manifestation. Le paiement de l'inscription sera alors restitué à l'exposant. L'annulation d'une inscription à l'initiative d'un exposant ne peut donner lieu à un remboursement.

Art 7 : Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité et à ne pas proposer à la vente des biens non-conformes aux règles : comme la vente d'animaux, armes, copies de CD/DVD/ jeux ou produits inflammable ... Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

Art 8 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations.

Art 9 : Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens, aux marchandises d'autrui, ainsi qu'aux aménagements appartenant ou loués par l'organisateur. Les exposants sont tenus de souscrire à leurs frais une assurance « tous risques » et « responsabilité civile ».

Art 10 : Les exposants devront **restituer leur emplacement propre et ne rien laisser sur place**. Vous vous engagez donc à ramener les invendus et déchets chez vous ou le cas échéant à les mettre vous-même en décharge.

Art 11 : La participation à cette journée implique l'acceptation du présent règlement.

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure tout exposant, qui troublerait l'ordre et la moralité du vide-grenier, ceci sans qu'il puisse leur être réclamé d'indemnisation d'aucune sorte.

Organisation

Inscriptions

-sur « videgreniereab@outlook.fr » ou par téléphone au : 06 24 92 42 90

-En envoyant ce bulletin complété avec votre règlement à l'ordre de l'En Avant Baugeois.

Emplacements

Le vide grenier se déroule sur le parking du Super U Baugé, les emplacements seront définis par les places de parking tracé au sol. Pour stationner votre véhicule, 2 emplacements seront nécessaires soit **5 mètres minimum**.

Restauration

Un stand buvette et sandwichs saucisses/frites sur place.

Port du masque obligatoire pour les exposants et les visiteurs

Pass Sanitaire obligatoire uniquement pour espace buvette et restauration

